



REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS ENFANTS 0-14 ANS ET JOUETS ORGANISEE PAR L'APMS

1- Définition de la manifestation :

L'Association des Parents du Marais et de la Sablonnaie (APMS) organise une bourse aux vêtements enfants 0-14 ans, matériel de puériculture, jouets, jeux et livres pour enfants. Elle se déroulera à la Salle des loisirs de Nort-sur-Erdre le samedi 2 avril 2022. Elle concerne des vêtements Printemps-Eté uniquement.

Les articles étant d'occasion et vendus par des particuliers, la responsabilité de l'APMS ne peut être engagée pour quelque motif que ce soit.

2- Lieu de la manifestation :

Le dépôt des articles, la vente et la restitution des invendus auront lieu à la Salle des loisirs de Nort-sur-Erdre.

3- Enregistrement des listes :

Chaque foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail) peut déposer 1 liste de 40 articles maximum. Une liste doit comprendre soit 20, 25, 30, 35 ou 40 articles. **La saisie de la liste d'articles se fait via un formulaire mis en ligne sur le site amps-nort.fr**

Le formulaire contient :

- adresse mail : elle doit être valide. En l'absence de cette adresse valide, votre liste ne peut pas être retenue.
- Nom, prénom, adresse, ville et téléphone.
- Acceptation du règlement de la bourse aux vêtements.

Pour chaque article mis en vente, il faut renseigner :

- une description la plus précise possible sans dépasser 100 caractères afin de faciliter la recherche en cas de perte d'étiquettes lors de la vente. Les listes avec des descriptions trop succinctes seront refusées (ex : jean bleu, t-shirt blanc, sweat vert peuvent être précisés ainsi : jean bleu surpiqure bleue coupe droite, t-shirt blanc uni col rond manches courtes, sweat vert à capuche, 2 poches, inscription « truc » poitrine gauche).
- une marque
- une taille parmi les valeurs proposées ou un type d'article (puéri, jeu, jouet, livre, autre)
- un prix multiple de 50cts (0,5€, 1€, 1,5€, 2€...).

Ne sont pas acceptés les CD, les livres avec CD et les DVD, les vêtements de grossesse, les chaussures, sous-vêtements et lunettes de soleil. Nous prenons les bottes en caoutchouc et les chaussons de sport en parfait état.

Aucune modification d'article n'est possible après envoi de votre formulaire. Si un de vos articles ne répond pas aux critères du règlement, il ne sera pas mis en vente.

Lorsque vous validez le formulaire, vous recevez un mail automatique confirmant la réception de votre saisie en provenance de l'adresse mail amps.nort@gmail.com. Ce mail contient une pièce jointe avec la liste de vos articles. **Puis nous faisons en sorte de vous envoyer un 2ème mail dans un délai de 5 jours pour vous indiquer si votre liste est retenue ou non.** Si votre liste est retenue, un numéro de liste vous est communiqué dans le 2ème mail.

Le nombre limite d'articles déposés (tous déposants confondus) est de 4000. Passé ce nombre, l'APMS se verra dans l'obligation de refuser de nouvelles listes. La date d'ouverture de saisie des listes est fixée au mercredi 2 mars 2022, l'horaire n'est pas défini. La fermeture est fixée

dès que le nombre d'articles est atteint.

L'APMS se réserve le droit de refuser l'enregistrement de la liste de personnes n'ayant pas respecté le règlement lors de précédentes éditions. Toute personne dont la liste a été enregistrée s'engage à venir déposer ses articles aux jours et heures indiqués ci-dessous.

L'adresse mail indiquée dans le formulaire sera ajoutée à la liste de diffusion des déposants de la bourse aux vêtements APMS. Si vous ne souhaitez pas être dans cette liste de diffusion, il suffit d'en faire la demande par mail à apms.nort@gmail.com.

4- Dépôt des articles :

Le dépôt des articles aura lieu le vendredi 1^{er} avril 2022 de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h30. Chaque déposant devra se présenter avec le numéro de sa liste qui lui aura été communiqué au moment de l'enregistrement par internet. Il est demandé que les articles soient triés dans l'ordre de la liste enregistrée afin de faciliter la vérification et de raccourcir le temps d'attente au moment des dépôts. Un coupon récapitulatif avec le numéro de liste et le nombre d'articles déposés sera remis au déposant. Il est à conserver impérativement pour la restitution des articles invendus et le paiement.

Tous les vêtements devront être propres et en bon état (pas de trou, de fermetures ou boutons manquants...) et les jeux et livres en parfait état de fonctionnement et complets (avec des piles en état de marche le cas échéant). Pour les articles vendus par lot, merci d'avoir préalablement attaché les articles entre eux, et ce afin de gagner du temps lors des dépôts. Dans le cas contraire, l'association se réserve le droit de retirer des articles de la vente.

L'APMS édite les planches d'étiquettes, l'étiquetage des articles est réalisé par un bénévole de l'APMS en présence du déposant.

Le dépôt des listes est gratuit. L'APMS prendra une commission de 20% sur le prix total des articles vendus. Les bénéfices réalisés serviront à financer des projets pour les enfants des écoles du Marais et de la Sablonnaie.

5- Vente :

La vente aura lieu le samedi 2 avril 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

6- Restitution des invendus et paiement :

La restitution des invendus et les règlements auront lieu le dimanche 3 avril 2022 de 11h30 à 12h30. Pensez à vous munir du coupon récapitulatif, impératif pour la restitution des invendus et le paiement. Il est possible de faire venir une tierce personne pour la restitution et le paiement sous réserve que celle-ci possède le coupon.

Tout article non récupéré le dimanche 3 avril à 12h30 sera considéré comme donné à l'APMS.

Pour toute question ou renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter Lenaïg au 06 83 75 53 84 ou sur apms.nort@gmail.com.